

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-130

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

<p>Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1107102B-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025</p>
--

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	N° 2025-130

**Stratégie funéraire - Règlement intérieur cimetières métropolitains - Modification -
Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet d'adapter le règlement intérieur des parcs cimetières de la métropole, adopté par la délibération n°2021-328.

Des orientations de gestion des parcs cimetières d'Artigues-près-Bordeaux et de Mérignac-Pessac sont à mettre en place afin de garantir un service public accessible à tous, anticiper les besoins funéraires dans un contexte de foncier contraint, réduire le bilan carbone de la politique funéraire et répondre aux enjeux de transition écologique. Il est alors apparu nécessaire de modifier le règlement intérieur des parcs cimetières métropolitains. Les différentes modifications apportées sont les suivantes :

- Le rappel du caractère naturel et paysager de chacun des deux sites avec la seule autorisation des pots ou fleurs coupées de plantes naturelles pour orner les sépultures,
- L'ajout d'un article visant à sensibiliser sur le moustique tigre et lutter plus efficacement,
- L'ajout dans plusieurs articles d'un nouveau type de concession et de son encadrement : l'enfeu,
- La réduction des durées et une uniformisation à 10 ans, sans limitation de renouvellement pour tous les types de sépultures concédées : pleine terre, caveau, colombarium, caveau cinéraire, enfeu....
- La simplification de l'article concernant les monuments et leur dimension,
- Le creusement systématique de toutes les concessions en pleine terre à 2,00m afin de pouvoir inhumer deux corps.

D'autres modifications concernant les dernières actualités juridiques ont également été apportées.

Ces améliorations ont pour objectif une meilleure gestion des parcs cimetières afin notamment de s'adapter aux problématiques funéraires en constante évolution de la métropole. Elles permettent également une application plus pertinente des dispositions du présent règlement pour les agents des parcs dans leur gestion au quotidien. Enfin, cette révision a pour but une meilleure lisibilité du règlement pour l'ensemble des usagers (particuliers et entreprises).

Le règlement est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-1 à L2223-18, R2223-10 à R2223-23 relatifs aux cimetières et aux concessions funéraires,

VU les lois et règlements en vigueur concernant les lieux et les modes d'inhumation, la crémation et les divers modes de sépulture,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 1996 relative à la reprise de concessions avant leur terme et au rachat des caveaux,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 septembre 2006 relative à l'évolution de la politique communautaire dans les parcs cimetières et notamment la fin de l'octroi de concessions perpétuelles avec caveaux,

VU la délibération du Conseil Métropolitain n°2015/0534 en date du 25 septembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain en matière de création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient d'adapter le règlement intérieur des parcs cimetières métropolitains,

DECIDE

Article unique : d'adopter la rédaction des articles du règlement intérieur relatifs à la gestion des parcs cimetières métropolitains de Bordeaux Métropole qui aura une date d'effet partiel au 1er mai 2025 et totale une fois l'adoption, par voie délibérative ultérieure, des tarifs adaptés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Contre : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Monsieur CUGY, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEREIRA, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE

Ne prend pas part au vote : Madame DELATTRE, Madame FERREIRA

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------